

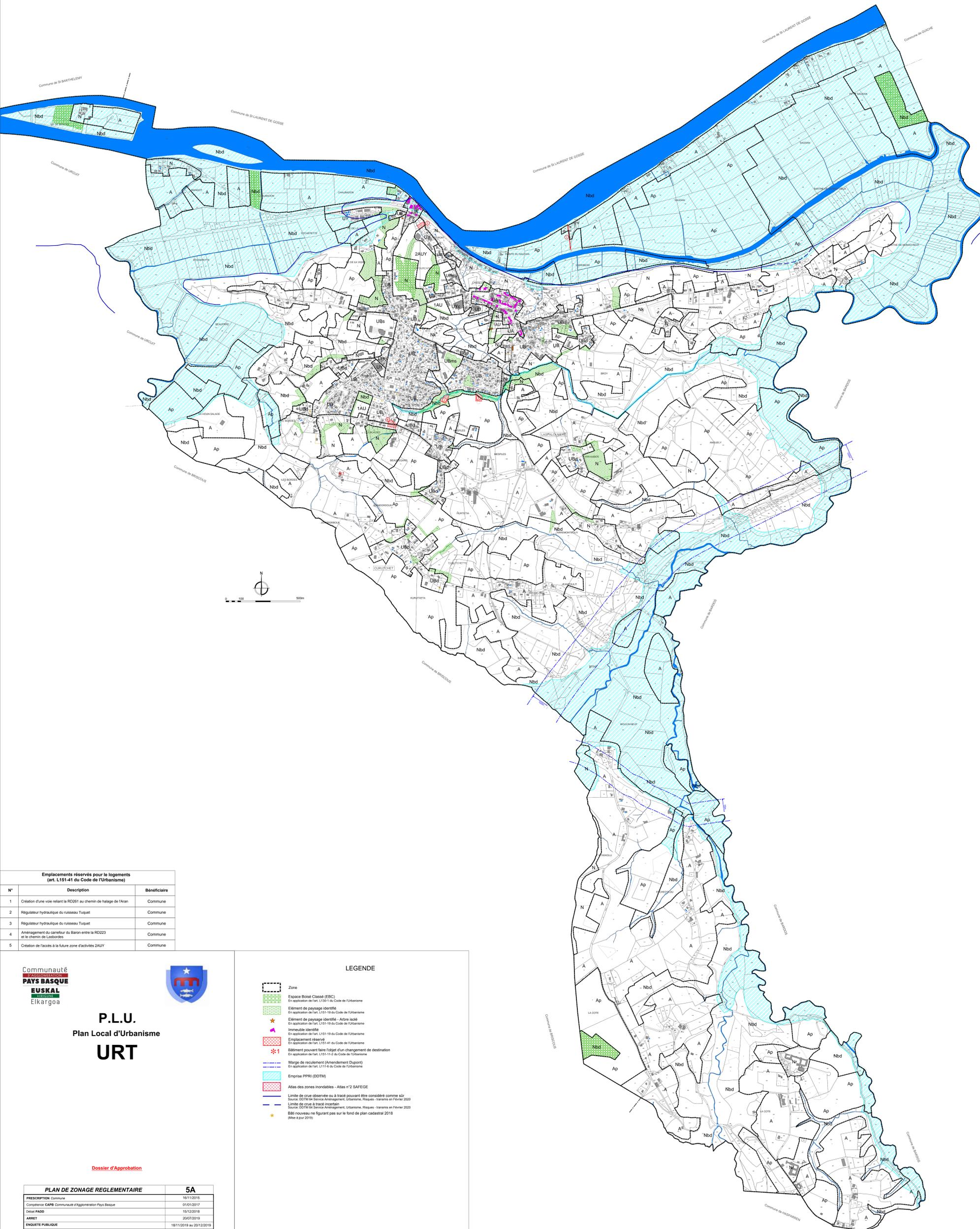


Communauté
PAYS BASQUE
EUSKAL
Elkargoa

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme
URT

Dossier d'Approbation

5A	PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE
PRESCRIPTION Commune	16/11/2015
Conseil de CAPB Communauté d'Agglomération Pays Basque	01/01/2017
Débat PAND	15/12/2018
ARRÊT	20/07/2019
ENQUÊTE PUBLIQUE	18/11/2019 au 20/12/2019
APPROBATION	22/02/2020
ETEN	16/11/2015
ETEN	01/01/2017
ETEN	15/12/2018
ETEN	20/07/2019
ETEN	18/11/2019 au 20/12/2019
ETEN	22/02/2020
ETEN	16/11/2015
ETEN	01/01/2017
ETEN	15/12/2018
ETEN	20/07/2019
ETEN	18/11/2019 au 20/12/2019
ETEN	22/02/2020



Emplacements réservés pour le logements (art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)		
N°	Description	Bénéficiaire
1	Création d'une voie reliant la RD261 au chemin de halage de l'Aran	Commune
2	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
3	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
4	Aménagement du carrefour du Baron entre la RD223 et le chemin de Lasbordes	Commune
5	Création de l'accès à la future zone d'activités ZAUY	Commune

Communauté
PAYS BASQUE
EUSKAL
Elkargoa

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme
URT

Dossier d'Approbation

PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE	5A
PRESCRIPTION Commune	16/11/2015
Conseil de CAPB Communauté d'Agglomération Pays Basque	01/01/2017
Débat PAND	15/12/2018
ARRÊT	20/07/2019
ENQUÊTE PUBLIQUE	18/11/2019 au 20/12/2019
APPROBATION	22/02/2020

ETEN

GENERAL
Echelle: 1/5000*
Février 2020

LEGENDE

- Zone
- Espace Boisé Classé (EBC)
En application de l'art. L120-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de paysage identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de paysage identifié - Arbre isolé
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Immeuble identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
En application de l'art. L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Amendement D'après)
En application de l'art. L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Emprise PPRI (DDTM)
- Atlas des zones inondables - Atlas n°2 SAFEGE
- Limite de crue observée ou à tracé pouvant être considéré comme sûr
Source: DDTM de Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Limite de crue à tracé incertain
Source: DDTM de Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Bâti nouveau ne figurant pas sur le fond de plan cadastral 2018 (Mise à jour 2019)